

Procès-Verbal de la Commission Paritaire de Psychologie
Réunie le Mardi 05 Juin 2007
Sous la présidence de M. Bruno DE CARA
Directeur du Département de Psychologie
Assisté de M. Aurélien FURLAN, Assesseur Etudiant.

ETAIENT PRESENTS :

Enseignants : BACCINO Thierry, BISSON Thierry, CHANQUOY Lucile, DE CARA Bruno, LAVIGNE Frédéric, MILHABET Isabelle, NOVI Patricia, STEINER Dirk, THEROUANNE Pierre et VIVES J-Michel.

Etudiants : MAILLARD Sébastien (L1), PICCAMIGLIO Grégory (L1), CHOPIN Alex (L2), PLUEN Stéphanie (L2), BUZZI Elisa (L3), CAMOUS Sarah (L3), FURLAN Aurélien (M1), HAMIDI Zaïneb (M1).

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Enseignants : AIMAR J-Bernard à VIVES J-Michel, FAURE Sylvane à CHANQUOY Lucile, MANNONI Pierre à STEINER Dirk, MOLINA Guylaine à MILHABET Isabelle.

Etudiants : LAS DIT PEISSON Maude (M1) à MAILLARD Sébastien (L1), AMMANN Joël (L2) et BOUGUERRA Nasser (M1) à CHOPIN Alex (L2), BONNEFEMME Julien (L2) et AVAGNINA Fabien (L2) à PLUEN Stéphanie (L2), GIANANTI Lara (M1) et MICU Irina (M2) à BUZZI Elisa (L3), BOSSU Laurine (L3) à CAMOUS Sarah (L3), TOMCZAK Katarzyna (L2) et HERMITE Flora (M1) à FURLAN Aurélien (M1), BOUCHER Tiphaine (M1) et NACHON Ophélie (M2) à HAMIDI Zaïneb (M1).

La séance est ouverte à 13h30 par M. DE CARA sur l'ordre du jour suivant :

- 1.- Demande d'emplois d'enseignants-chercheurs
- 2.- Secrétariat du Département
- 3.- Questions diverses

M. DE CARA constate que le quorum n'est pas atteint (le nombre des présents étant inférieur à 50 % de l'assemblée plénière pour ce qui concerne le collège des enseignants). Conformément à l'article 18 des statuts de la Commission Paritaire, et selon la mention portée sur la convocation, M. DE CARA décide de convoquer une nouvelle Commission Paritaire le même jour à 14h sur le même ordre du jour.

En attendant 14h, M. DE CARA prend note des questions diverses :

1/ Conservation des notes de TER L3. 2/ Non-respect des délais de prêt à la B.U. 3/ Absentéisme en Commission Paritaire. 4/ Désistement aux surveillances d'examen. 5/ Efficacité de la consultation de copies. 6/ Modalités de retour sur examens.

M. DE CARA ouvre la séance avec délibération sur l'ordre du jour. M. FURLAN est nommé secrétaire de séance.

M. DE CARA propose d'aborder, en premier lieu, le point relatif au secrétariat du Département.

I. SECRETARIAT DU DEPARTEMENT

M. DE CARA fait état de son inquiétude vis-à-vis du manque de personnel au secrétariat de Psychologie. Le poste de CAE occupé par Mlle Rhazdis pendant 18 mois n'a pas été renouvelé. Par ailleurs, le secrétariat devra faire face au départ à la retraite de Mme Ruhlmann au 1er septembre 2007. Mme Bacrot devra

assumer seule la continuité du Secrétariat du Département tout en assurant la formation de la remplaçante de Mme Ruhlmann à la rentrée 2007.

M. DE CARA dit avoir déjà alerté la Directrice d'UFR et le Secrétariat Général sur ce point mais aucune réponse concrète ne lui a, pour l'instant, été donnée.

M. BACCINO pense qu'il faut redistribuer les moyens au sein de l'UFR. Le Département d'ACL dispose de 3 postes de secrétaires statutaires pour un effectif de 1300 étudiants. Le Département de Psychologie est en constante expansion (1850 étudiants à ce jour) alors d'autres Départements voient leurs effectifs diminuer. Il propose d'actualiser la répartition des personnels administratifs en fonction des effectifs étudiants dans chaque section.

M. BISSON dit que chaque département doit disposer au moins d'un personnel administratif.

M. BACCINO demande s'il est possible de mutualiser les moyens en attribuant un demi-poste aux départements pour lesquels les effectifs étudiants sont les plus faibles.

Après débat, M. DE CARA propose de voter une motion sur le Secrétariat du Département et de la transmettre à l'UFR et au Secrétariat Général.

La motion suivante est soumise au vote : "*La Commission Paritaire du Département de Psychologie réunie le 5 juin 2007 souligne la nécessité du maintien d'un 3^e poste de personnel administratif pour le Secrétariat de Psychologie et, compte tenu de l'augmentation constante de nos effectifs (1850 étudiants, 29 enseignants-chercheurs et 140 chargés de cours), demande la création d'un 4^e poste, l'ensemble de ces 4 postes devant être statutaire.*" Cette motion est votée à l'unanimité.

Par ailleurs, la Commission Paritaire demande la mise à disposition d'un appariteur PENDANT TOUTE LA PERIODE DES EXAMENS comme cela était le cas précédemment (demande approuvée à l'unanimité).

II. DEMANDE D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

M. DE CARA rappelle que, selon l'Article 14 des statuts, "la Commission Paritaire donne son avis au Conseil de Gestion sur les postes à créer en fonction des besoins d'encadrement, et les orientations pédagogiques et scientifiques du Département".

La Division du Personnel réceptionne, cette année, les demandes d'emplois d'enseignants-chercheurs avant le 8 juin 2007. Selon les recommandations du Président, les demandes devront être accompagnées : 1/ d'un argumentaire précis en termes de pédagogie pour chaque emploi accompagné d'indicateurs quantitatifs ; 2 / d'un bilan des recrutements des 3 dernières années avec des indicateurs quantitatifs en termes de nombre d'heures d'enseignement, de nombre de cours ou de TD et d'encadrement pédagogique.

M. DE CARA a sollicité les responsables des 4 sous-disciplines de Psychologie pour lui communiquer les demandes d'emplois d'enseignants-chercheurs en vue d'établir une programmation des postes pour 2 ans, c'est-à-dire la moitié du quadriennal 2008-2011. En effet, M. DE CARA ne souhaite pas engager le Département sur une trop longue période qui dépasserait son mandat de Directeur de Département. Par ailleurs, les besoins du Département étant susceptibles d'évoluer, M. DE CARA ne souhaite pas figer la programmation des postes sur une trop longue période.

M. DE CARA précise que l'ouverture du débat sur les postes en Commission Paritaire doit permettre d'adopter une position commune au sein du Département afin de parler d'une seule voix devant les instances.

M. DE CARA dit avoir reçu 7 demandes de postes : 3 pour la Psychologie Clinique (2 MCF et 1 PR), 2 pour la Psychologie cognitive (1 MCF et 1 PAST), 1 pour la Psychologie sociale (MCF) et 1 pour la Psychologie du développement (MCF).

Toutefois, parmi ces demandes, 2 sont à considérer à part :

1/ le renouvellement (demandé au 2nd mouvement 2007) du poste de MCF en Psychopathologie laissé vacant par Mohammed HAM (recruté comme Professeur à compter du 1^{er} septembre 2007) ;

2/ la création d'un poste de MCF 'Psychologie Sociale du Travail et des Organisations' demandée par le Département depuis 2005.

M. DE CARA relit, en effet, le dernier PV de la Commission Paritaire faisant allusion aux postes : *"La section de Psychologie demande, en premier lieu, la création d'un poste de professeur de Psychologie clinique et pathologique, en second, d'un poste de maître de conférences en neuropsychologie et, en troisième, un poste de maître de conférences en Psychologie sociale du travail. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions."* Extrait du PV de la Commission Paritaire du Département de Psychologie du 13 juin 2005.

Les 2 premières demandes ayant été satisfaites, le Département doit rester unanime pour soutenir la 3^e demande (MCF en Psychologie sociale du travail) établie en 2005.

MME MILHABET dit qu'un consensus s'est déjà dégagé sur ce point lors de la commission d'enseignants du 21 mai 2007 (volonté conjointe de renouveler le poste de M. HAM et de respecter la programmation d'une création de poste de MCF en Psychologie sociale du Travail établie en 2005).

M. DE CARA présente alors les profils proposés pour ces 2 postes :

1/ *Renouvellement du poste de M. HAM.* MCF Psychologie Clinique et Pathologique : Psychopathologie de l'exclusion, clinique de l'insertion et d'accompagnement des travailleurs sociaux intervenant dans le champ de la précarité.

2/ *Création du poste de Psychologie sociale du Travail programmée en 2005.* MCF Psychologie Sociale du Travail et des Organisations.

MME MILHABET estime que le profil associé au renouvellement du poste de M. HAM est bien trop long. Elle souhaite que le profil soit nettement plus large de façon à permettre à davantage de candidats de postuler.

M. DE CARA partage cet avis et estime que le profil donné pour le renouvellement du poste de M. HAM s'apparente plutôt à un profil Recherche. Or, la Commission Paritaire doit se prononcer sur un profil Enseignement.

M. VIVES répond que la thématique de l'accompagnement des travailleurs sociaux intervenant dans le champ de la précarité est assez large. Selon lui, de nombreux candidats ayant produit des travaux dans ce domaine sont susceptibles de candidater.

M. THEROUANNE souhaite qu'une pluralité de modèles théoriques soit enseignée dans le cadre de la Psychologie Clinique. Selon lui, le modèle psychanalytique est pratiquement le seul modèle de référence enseigné en Psychologie Clinique à Nice.

M. VIVES répond qu'un nouvel enseignement intitulé 'Démarches Cliniques' a été créé en Licence 1 pour présenter les différentes approches de la Psychologie Clinique dans la nouvelle maquette de Licence (applicable à la rentrée 2008). Cet enseignement dressera un panorama des différentes orientations théoriques de la Psychologie Clinique (analytique, systémique, cognitivo-comportementale, Rogerienne, etc.).

Pour répondre aux demandes qui lui ont été adressées, M. VIVES propose de reformuler le profil pour le renouvellement du poste de M. HAM en 'Psychopathologie de l'exclusion et clinique de l'insertion'.

M. DE CARA propose de procéder au vote sur les profils (1/ 'Psychopathologie de l'exclusion et clinique de l'insertion'; 2/ 'Psychologie Sociale du Travail et des Organisations'). Ces profils sont adoptés à l'unanimité.

M. DE CARA passe ensuite la parole aux responsables des sous-disciplines pour la présentation des 5 autres postes demandés.

Pour la Psychologie Clinique, M. VIVES rapporte d'abord les chiffres diffusés par le Directeur de Département en ce qui concerne les étudiants accomplissant leur M1 sur 1 an (chiffres donnés par le Service de la Scolarité).

2004/2005 :

M1 Psychologie Cognitive : inscrits 25 - reçus 1^oannée : 11
M1 Psychologie Développementale : inscrits 29 - reçus 1^oannée : 8
M1 Psychologie Clinique : inscrits 181 - reçus 1^oannée : 53
M1 Psychologie Sociale : inscrits 45 - reçus 1^oannée : 22

2005/2006 :

M1 Psychologie Cognitive : inscrits 25 - reçus 1^oannée : 8
M1 Psychologie Développementale : inscrits 26 - reçus 1^oannée : 6
M1 Psychologie Clinique : inscrits 198 - reçus 1^oannée : 51
M1 Psychologie Sociale : inscrits 46 - reçus 1^oannée : 16

M. DE CARA demande à M. VIVES de présenter la nature des postes demandés.

M. VIVES demande d'abord, au nom de l'équipe de Psychopathologie Clinique et Psychanalyse, la création d'un poste de Professeur pour renforcer l'encadrement des thèses. En effet, M. VIVES annonce qu'une vingtaine de doctorants sont actuellement inscrits en thèse en Psychologie Clinique à Nice. Il s'agit le plus souvent de psychologues professionnels praticiens venant théoriser leurs pratiques.

Par ailleurs, M. VIVES demande, en second lieu, la création d'un poste de MCF en Psychologie Clinique pour faire face à la demande et au sous-encadrement de la filière Psychologie Clinique. Les profils des postes demandés sont annexés à ce compte-rendu.

M. VIVES précise que la filière Psychologie Clinique fonctionne avec 2107 heures complémentaires sur l'ensemble du cursus de Psychologie (de L1 à M2) ce qui représente près de la moitié des heures complémentaires attribuées au Département.

Pour la Psychologie Cognitive, M. BACCINO demande, tout d'abord, la création d'un poste de PAST (Professionnel Associé Temporaire) en Ergonomie Cognitive pour un service de 96h éq. TD. Ce poste est indispensable pour le Master 2 Professionnel d'Ergonomie Cognitive (ErgoNTIC). Cette demande de PAST est à considérer à part puisqu'il s'agit seulement d'un poste d'enseignant temporaire (et non pas d'un poste d'enseignant-chercheur statutaire).

Par ailleurs, M. BACCINO demande la création d'un poste de MCF en Psychologie Cognitive et ergonomique. Ce poste assurerait une continuité des enseignements en ergonomie dispensés depuis le L1 jusqu'au M2. La formation de type Master commence en M1. Il est à déplorer qu'aucun enseignement dans le champ de l'ergonomie cognitive n'existe en M1 pour assurer la continuité avec le M2.

M. BACCINO ajoute que le Master 2 Professionnel d'Ergonomie Cognitive (ErgoNTIC) créé en 2000 est actuellement au meilleur niveau européen des formations en ergonomie. Depuis 7 ans d'existence, 85% des étudiants du Master ErgoNTIC (parmi ceux qui ont répondu) ont trouvé un CDI en ergonomie dans les 6 mois suivant leur formation.

Par ailleurs, M. BACCINO précise que le Master Pro Ergo-NTIC vise la promotion du Titre professionnel d'Ergonome au niveau européen. Des contacts ont été pris avec plusieurs universités (dont Turin et Grenade) pour la mise en place d'une formation européenne en Ergonomie Cognitive de type Erasmus Mundus.

M. THEROUANNE ajoute que la création d'un poste de MCF en Psychologie Cognitive et ergonomique viendrait également combler des besoins d'enseignements en Psychologie Cognitive, Méthodologie et Statistiques sur l'ensemble du cursus de Psychologie. En effet, plus de 1000 heures d'enseignements en Psychologie Cognitive et 500 heures en Statistiques sont actuellement dispensées par des Chargés de cours.

Pour la Psychologie du Développement, MME CHANQUOY demande la création d'un poste de MCF en Psychologie du Développement et Psychologie différentielle. En effet, actuellement, seuls 3 enseignants-chercheurs assurent les enseignements de la filière Psychologie du Développement (ce qui en fait la filière la moins bien encadrée du Département). Les besoins en recrutement sont donc criants pour la filière Psychologie du Développement. Le déficit d'encadrement est tel que des heures d'enseignements ne sont pas assurées par manque de moyens (ex. un seul groupe de TER sur un seul semestre en Licence 3, 15 heures de TD assurées en LL6PY10 au lieu des 20 heures prévues dans la maquette).

M. MAILLARD demande le nombre de postes qu'il est possible de demander.

M. DE CARA lui répond qu'en 2005, le Département avait fait la demande de 3 créations de postes.

M. BACCINO estime que le Département de Psychologie est en droit de demander plusieurs créations de postes, compte tenu de l'importance de ses effectifs étudiants (1850 étudiants).

MME CHANQUOY précise qu'une réunion préalable du Conseil de Laboratoire du LPEQ (Laboratoire de Psychologie Expérimentale et Quantitative) a classé les demandes de postes émanant du LPEQ selon l'ordre de priorité suivant : 1/ MCF en Psychologie sociale du Travail ; 2/ MCF en Psychologie développementale et différentielle et 3/ MCF en Psychologie cognitive et ergonomique.

M. BACCINO rappelle que la demande d'un poste de PAST est à traiter à part car il ne s'agit pas d'une demande de poste d'enseignant chercheur statutaire.

M. DE CARA invite la Commission Paritaire à passer au vote sur 2 questions précises :

- 1/ Le nombre de créations de postes à demander pour la rentrée 2008 (3 ou 4 postes) ;
- 2/ L'ordre de priorité pour ces demandes de créations.

Concernant le nombre de créations de postes à demander, le résultat du vote est le suivant : 3 postes = 7 voix ; 4 postes = 11 voix ; abstention = 14 voix. La Commission Paritaire décide donc de demander 4 créations de postes d'enseignants-chercheurs pour la rentrée 2008.

Concernant l'ordre de priorité, M. DE CARA propose le classement suivant : 1/ poste en Psychologie Développementale ; 2/ Poste en Psychologie Clinique ; 3/ Poste en Psychologie Cognitive 4/ Poste en Psychologie Clinique.

M. VIVES précise que, parmi les 2 demandes de création émanant de la Psychologie Clinique, le poste de PR est prioritaire par rapport au poste de MCF.

M. DE CARA propose de passer au vote sur cet ordre de priorité en précisant toutefois : 1/ qu'il s'agit de 4 demandes de création pour la rentrée 2008 ; 2/ que cette programmation n'est pas figée pour les prochaines années. Résultats du vote : Pour = 17 voix ; Contre = 0 voix ; Abstention = 16 voix.

Le classement suivant est donc adopté en ce qui concerne les demandes de création de postes pour la rentrée 2008, ce classement n'étant toutefois PAS figé pour les prochaines années :

- 1/ MCF en Psychologie du développement et psychologie différentielle ;
- 2/ PR en Psychopathologie du handicap et de la déficience mentale, clinique et analyse des pratiques institutionnelles ;
- 3/ MCF en Psychologie Cognitive et Ergonomique ;
- 4/ MCF en Psychologie Clinique et Pathologique - Psychopathologie fondamentale. Figures du traumatique dans le lien social.

PREALABLEMENT à ces 4 demandes de création, seront demandées :

1/ le renouvellement (au 2^e mouvement 2007) du poste de MCF en Psychologie Clinique laissé vacant par Mohammed Ham ; 2/ la création du poste de MCF en Psychologie Sociale du Travail (poste demandé depuis 2005) ; la création d'un poste de PAST en Ergonomie Cognitive le plus tôt possible (rentrée 2007 ou 2008).

3. QUESTIONS DIVERSES

1/ *Conservation des notes de TER L3.* MME MILHABET pose la question de la conservation des notes de TER Licence 3 entre les 2 sessions. M. DE CARA lui répond que, selon les modalités de contrôle des connaissances pour les UE LL5PY30 et LL6PY30 (incluant le TER), la session de rattrapage repose sur un examen écrit portant sur les enseignements de l'U.E. Les notes de TER ne sont donc pas prises en compte à la session de rattrapage. Par ailleurs, en principe, aucune note n'est conservée d'une session à l'autre. Les enseignants sont seuls habilités à considérer la reconduction éventuelle d'une note de travail personnel (dans le respect des modalités de contrôle de connaissances votées par le Département).

2/ *Non-respect des délais de prêt à la B.U.* MLLE PLUEN fait état d'un problème de coordination entre la Scolarité et la B.U. Un étudiant n'ayant pas rendu ses ouvrages à la B.U. aurait été sanctionné par une non

validation de son semestre. M. DE CARA confirme que tout étudiant ne respectant pas les délais de prêt à la B.U. doit être sanctionné. Toutefois, dans ce cas, il semble que l'étudiant ait sanctionné tardivement par la Scolarité. M. DE CARA se propose d'intervenir pour régler ce problème.

3/ *Absentéisme en Commission Paritaire.* M. THEROUANNE constate l'absentéisme chronique d'un certain nombre d'enseignants en Commission Paritaire. Il s'interroge sur les mesures à prendre pour lutter contre cet absentéisme. M. DE CARA confirme qu'il s'agit là d'un vrai problème mettant en danger la vie démocratique du Département. Il propose de porter ce problème à l'ordre du jour d'une prochaine Commission Paritaire. Des sanctions pourraient être envisagées telles que le retrait du droit de vote d'un membre de la Commission Paritaire après 3 absences consécutives non justifiées.

4/ *Désistement aux surveillances d'examen.* M. BACCINO fait remarquer l'absentéisme d'un certain nombre d'enseignants aux surveillances d'examen. M. DE CARA déplore ces absences. Il dit avoir récemment lancé un rappel à l'ordre pour remobiliser les enseignants sur ce point.

5/ *Efficacité de la consultation de copies.* MME MILHABET s'interroge sur l'efficacité des permanences de consultation des copies. En effet, 3 étudiants (sur 250 présents à l'examen) ont effectivement consulté leur copie en Licence 3 selon MME MILHABET, 3 étudiants (sur 430 présents à l'examen) en Licence 1 selon MME NOVI, aucun étudiant (sur 30 présents à l'examen) en Master 1 selon MME MILHABET. Les représentants étudiants demandent à ce que les dates de consultation de copies soient mieux diffusées et, si possible, AVANT l'affichage des résultats. M. DE CARA s'engage à mettre en ligne, de son côté, les dates de consultation de copies sur le site du Département de Psychologie. M. FURLAN dit que c'est déjà le cas sur le site des représentants étudiants.

6/ *Modalités de retour sur examens.* MME PLUEN déplore trop peu de retours sur examens pour le 2nd semestre (1^e session). Elle précise que les délais sont extrêmement courts entre la consultation des copies et la session de rattrapage (1 jour). Par ailleurs, MME PLUEN souhaiterait que des corrigés soient affichés. M. DE CARA lui répond qu'il avait mis les modalités de retour sur examens à l'ordre du jour de la Commission Paritaire du 19 mars 2007. Les délais très courts entre la publication des notes et la session de rattrapage pour le 2^e semestre sont imposés par le calendrier établi par l'Université.

M. DE CARA rappelle qu'il avait proposé à ses collègues de fournir un corrigé d'examen mais que cela avait été considéré comme impossible dans certaines sous-disciplines (Psychologie Clinique notamment). Par ailleurs, une harmonisation des notes ayant lieu avant la publication des résultats, les attentes des enseignants peuvent changer et la diffusion d'un corrigé avant la publication de notes est, de ce fait, difficile.

Pour ce qui concerne la Psychologie Clinique, M. BISSON dit que la qualité d'écriture et l'organisation des idées sont responsables d'une bonne partie de la note. Dès lors, il n'y a pas de corrigé type en Psychologie Clinique.

M. THEROUANNE dit donner, de son côté, un corrigé aux étudiants lors de la consultation des copies.

MME PLUEN souhaite que les étudiants disposent d'un corrigé pour les examens de neurobiologie où des questions précises leur sont posées sur le cours. De façon générale, les représentants étudiants souhaitent un corrigé sur ce qu'attendent les enseignants.

La séance est levée à 15h45.

Le Directeur du Département de Psychologie

L'assesseur étudiant

Bruno DE CARA

Aurélien FURLAN

PJ. Fiches des postes demandés